

Décret

Générale

colonial

Décret n° 50-1408 portant abrogation de l'article 65 « du décret du 23 août 1944 portant création du cadre général des transmissions coloniales.

n° 50-1408

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 novembre 1950

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1951

Date du numéro
1 mars 1951

VISAS

Le Président du Conseil des Ministres. Sur le rapport du Ministre de la France d'Outre-Mer, du Ministre des Finances et des Affaires économiques, du Ministre du Budget, du Secrétaire d'Etat à la Fonction publique et à la réforme administrative et du Secrétaire d'Etat à la France d'Outre-Mer, Vu le décret du 23 août 1944 portant création du cadre général des transmissions coloniales et les textes qui l'ont modifié,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'article 65 du décret susvisé du 23 août 1944 portant création du cadre général des transmissions coloniales est abrogé à compter de la date de la publication du présent décret.

Art. 2

— A dater de la publication du présent décret, il pourra être procédé, dans les cadres locaux organisés par arrêtés, à un recrutement de personnel de contrôle et de maîtrise appartenant aux catégories définies au tableau III de l'article 3 du décret du 23 août 1944 et assimilés aux emplois classés dans la catégorie B par décret n° 48-78 du 13 janvier 1948.

Art. 3

— Le Ministre de la France d'Outre-Mer, le Ministre des Finances et des Affaires économiques, le Ministre du Budget, le Secrétaire d'Etat à la Fonction publique et à la réforme administrative et le Secrétaire d'Etat à la France d'Outre-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République Française et au Bulletin officiel du Ministère de la France d'Outre-Mer.

Par le Président du Conseil des Ministres :Le Ministre de la France d'outre-mer,François MITTERAND.Le Ministre des Finances et des Affaires économiques,.Maurice PEFSCHÉ.Le Ministre du Budget,Edgar FAURE.Le Secrétaire d'Etat à la Fonction publique et à la Réforme administrative,Pierre MÉTAYER.Le Secrétaire d'Etat à la France d'Outre-Mer,Lucien. COFFIN.